



Litige avec la bnp pour une assurance auto

Par **pimous33**, le **31/08/2014** à **14:29**

il y a 5 mois ma conseillère financière m a proposée de prendre mon assurance auto chez eux (donc la BNP). Suivant ses conseils je lui ai ramené tous les papiers nécessaires. Cette dernière m a assurée qu elle s occupait de tout concernant la résiliation de mon ancien contrat d assurance. Un jour, je recois par courrier la carte verte de mon ancienne assurance. Je m apperçoit alors sur mes relevés de compte que 2 assurances sont prélevés. J informe ma conseillère financière du problème. Celle-ci ne reconnaît qu à demi-mot son erreur, et me propose de me faire une remise sur sur mon contrat "esprit libre" qui s élève à 15E. Je lui explique que le montant de mon préjudice s élève à 130E / mois soit 750E depuis le mois d avril. Elle me répond qu elle ne peut rien faire que je devrais prendre contact avec mon ancienne assurance. Devant sa mauvaise foi j ai pris contact avec un autre conseiller mais rien n a abouti. Que dois je faire? mon préjudice ne cesse d augmenter chaque mois. Je tiens à préciser que le contrat qu elle m a fait souscrire est illégal car elle n a en aucun cas tenu compte de la date d échéance de mon ancienne assurance. Que puis je faire ? merci de me répondre rapidement, ma situation est vraiment délicate!

Par **janus2fr**, le **31/08/2014** à **16:31**

Bonjour,
Pourquoi votre nouveau contrat serait-il illégal ?
Pour l'instant, votre ancien contrat non résilié continue d'être valide et votre nouveau l'est aussi. Vous avez deux assurances pour la même voiture. Cela ne sert pas à grand chose, mais ce n'est pas illégal.
Votre seul recours serait de faire reconnaître son erreur à votre nouvelle assurance pour qu'elle invalide ce contrat et vous rembourse les primes déjà prélevées. Votre ancienne assurance, elle, n'est pas concernée...

Par **pimous33**, le **01/09/2014** à **17:53**

merci pour la réponse mais le problème c est que ma nouvelle assurance (donc ma banque) veut bien résilier mon contrat mais refuse de me rembourser mes mensualités versées prétextant qu ils n ont pas le droit. Ils me propose de me faire une ristourne sur un autre contrat d une valeur de 11E par mois. Mon péjudice s élève a 120E par mois.